



Nendaz Panorama

N° 134 — août 2022

02

Vie scolaire
Rentrée 2022

11

Le dossier
Crues
torrentielles

16

L'info pratique
Demande
manifestations

20

L'interview
Nendaz Film
Festival

22

La Municipalité
Décisions du
Conseil communal

26

L'agenda
Août-Décembre

Personnel enseignant : les départs et les engagements

Cette rentrée scolaire marque le départ de quatre enseignants et l'engagement de sept nouveaux.

LES DÉPARTS À LA RETRAITE

- **Alain Bornet** : après avoir commencé à enseigner aux Agettes durant 6 ans, il a effectué toute sa carrière à Nendaz, exerçant dans tous les centres scolaires de la Commune et dans des classes de différents degrés. Pour sa dernière année scolaire, il était en charge de la classe des 5-6H d'Aproz.
- **Jacques Broccard** : il a d'abord œuvré à l'Ecole normale avant de rejoindre en 1996 le cycle d'orientation de Basse-Nendaz. Professeur titulaire durant de nombreuses années, il a transmis à des générations d'élèves son savoir notamment en matière de géographie, d'histoire, d'allemand et d'anglais.

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles les remercient vivement pour leur fidélité et leur engagement. Ils leur souhaitent de profiter pleinement de leur retraite et de réaliser quelques rêves remis au lendemain par les aléas de la vie professionnelle.

LES DÉPARTS VERS D'AUTRES COMMUNES

Stéphanie Neuffer et Lionel Dumoulin ont décidé de poursuivre leur carrière professionnelle sous d'autres cieux. Nous leur souhaitons plein succès.

LES ENGAGEMENTS

Pour compléter son équipe pédagogique, le Conseil communal a procédé aux désignations suivantes :



Jacques Broccard et Alain Bornet, à l'heure de prendre une retraite bien méritée à la fin du mois de juin dernier.

© Sonia Deléze

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANT PRIMAIRE



Margaux Fournier



Sylvie Glutz



Melissa Iannace



Lucille Schärer

© DR

© DR

© DR

© DR

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANT AU CYCLE D'ORIENTATION



Lise Broccard



Antonino Carrera



Elisabeth Maret

© DR

© DR

© DR

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.

Horaires des classes

CENTRE SCOLAIRE HAUTE-NENDAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h25	Sonnerie	13h40
Début des cours	08h30	Début des cours	13h45
Récréation	10h00	Récréation	15h15
Fin des cours	11h50	Fin des cours	16h20

CENTRE SCOLAIRE BASSE-NENDAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h00	Sonnerie	13h15
Début des cours	08h05	Début des cours	13h20
Récréation	09h35	Récréation	14h50
Fin des cours	11h25	Fin des cours	15h55

CENTRE SCOLAIRE BAAR

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h25	Sonnerie	13h35
Début des cours	08h30	Début des cours	13h40
Récréation	10h00	Récréation	15h10
Fin des cours	11h50	Fin des cours	16h15

CENTRE SCOLAIRE APROZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h10	Sonnerie	13h25
Début des cours	08h15	Début des cours	13h30
Récréation	09h45	Récréation	15h00
Fin des cours	11h35	Fin des cours	16h05

CENTRE SCOLAIRE VEYSONNAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h00	Sonnerie	13h25
Début des cours	08h05	Début des cours	13h30
Récréation	09h35	Récréation	15h00
Fin des cours	11h25	Fin des cours	16h05

CENTRE SCOLAIRE CYCLE D'ORIENTATION

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08h15	Sonnerie	13h40
Début des cours	08h20	Début des cours	13h45
Récréation	09h55	Fin des cours	16h15
Fin des cours	11h50		



Le centre scolaire d'Aproz.

© Sonia Delèze



Le cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

© Aline Fournier

Les enfants doivent être présents dans la cour d'école, au plus tard, au moment de la sonnerie.

JOURS DE CONGÉ

En plus du mercredi après-midi,

- Les 1H ont congé tous les après-midis ainsi que le mercredi matin ;
- Les 2H ont congé le lundi matin et le mercredi matin ;
- Les 3H et 4H ont congé le mercredi matin ; exception pour les 4H d'Aproz qui ont l'école le mercredi matin mais congé le lundi matin.

Les enseignants par classe

ÉCOLE PRIMAIRE

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

1H-2H : **Christelle Maytain** et Mélanie Crettenand
1H-2H : **Elisabeth Maillard**

Ecole de Haute-Nendaz

3H-4H : **Anne Lang** et Lucille Schärer
3H-4H : **Murielle Délèze** et Lucille Schärer
5H : **Fabrice Fournier** et Fabienne Lathion
6H : **Julien Fragnière** et Paola Nogueira
7H : **Paola Nogueira**, Kémya Freysinger et Julien Fragnière
8H : **Fabienne Lathion** et Fabrice Fournier
Cours AC&M : Céline Guntern et Ingrid Hochepped
Appui pédagogique : Céline Darioli
Soutien pour les élèves allophones : Elisabeth Maret
Etudes dirigées : Paola Nogueira
Médiation : Paola Nogueira

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

1H-2H : **Cynthia Meunier**
1H-2H : **Patricia Délèze** et Margaux Fournier
3H : **Marie-Antoinette Glassey** et Patricia Délèze
4H : **Lauriane Demierre**
5H : **Svetlana Zelenovic Bijelic** et Evelyne Fragnière
5H-6H : **Laura Fournier** et Mélanie Theytaz
6H : **Annick Rosales de la Rosa**
7H : **Sylvie Glutz**
8H : **Oriana Joly** et **Kémya Freysinger**
Cours AC&M : Laureline Hache
Appui pédagogique : Stéphanie Carruzzo
Soutien pour les élèves allophones : à déterminer
Etudes dirigées : Kémya Freysinger
Médiation : Laureline Hache

Ecole d'Aproz

1H-2H : **Amélie Pignat**
1H-2H : **Emmanuelle Corbaz** et Christelle Maytain
3H-4H : **Anne Clerc** et Marie-Françoise Pitteloud
3H-4H : **Kathleen Bourban** et Fanny Délèze
5H : **Melissa Iannace**
6H : **Jean-Denis Lathion**
7H : **Marie-Cécile Praz** et Fanny Délèze
8H : **Bastien Aymon**
Cours AC&M : Laureline Hache et Ingrid Hochepped
Appui pédagogique : Céline Darioli
Etudes dirigées : Marie-Cécile Praz
Médiation : Laureline Hache

Ecole de Baar

1H-2H : **Delphine Bonvin** et Joëlle Fournier
3H-4H : **Morgane Fournier** et Valentine Bouille
Appui pédagogique : Stéphanie Carruzzo
Cours AC&M : Ingrid Hochepped

Ecole de Veysonnaz

1H-2H : **Nathalie Bex Fragnière** et Valentine Bouille
3H-4H : **Janine Délèze** et Marilyne Favre
5H-6H : **Aude Fragnière** et Margaux Fournier
7H-8H : **Jérôme Fournier**, Karyn Fournier, Céline Guntern et Marilyne Favre
Cours AC&M : Céline Guntern
Appui pédagogique : Marilyne Favre
Soutien pour les élèves allophones : Nathalie Bex Fragnière
Etudes dirigées : Valentine Bouille
Médiation : Marilyne Favre

Ethique et culture religieuse

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par :

Joëlle Bornet	Anne-Lyse Métrailler
Nadia Fendrych	Zuzana Michaud
Martin Fendrych	Monique Palazzo
Jean-Philippe Glassey	Félicien Roux

CYCLE D'ORIENTATION

Professeurs titulaires

9CO1 : Elodie Bagnoud	10CO3 : Wilson Zenhäusern
9CO2 : Valérie Romailleur	10CO4 : Vinciane Glassey
9CO3 : Lise Broccard	11CO1 : Elodie Praz
10CO1 : Caroline Lathion	11CO2 : Yvan Fournier
10CO2 : Sébastien Verstrepren	11CO3 : Michel Wicky

Professeurs

Vincent Bollin	Stéphanie Freville-Thouly
Antonino Carrera	Ingrid Hochepped
Samantha Charbonnet	Elisabeth Maret
Annabelle Crettenand	Emmanuel Praz
Romain Délèze	Petra Stupnová
Aurélien Fournier	

Enseignement spécialisé et médiation

Denise Le Corre-Fournier

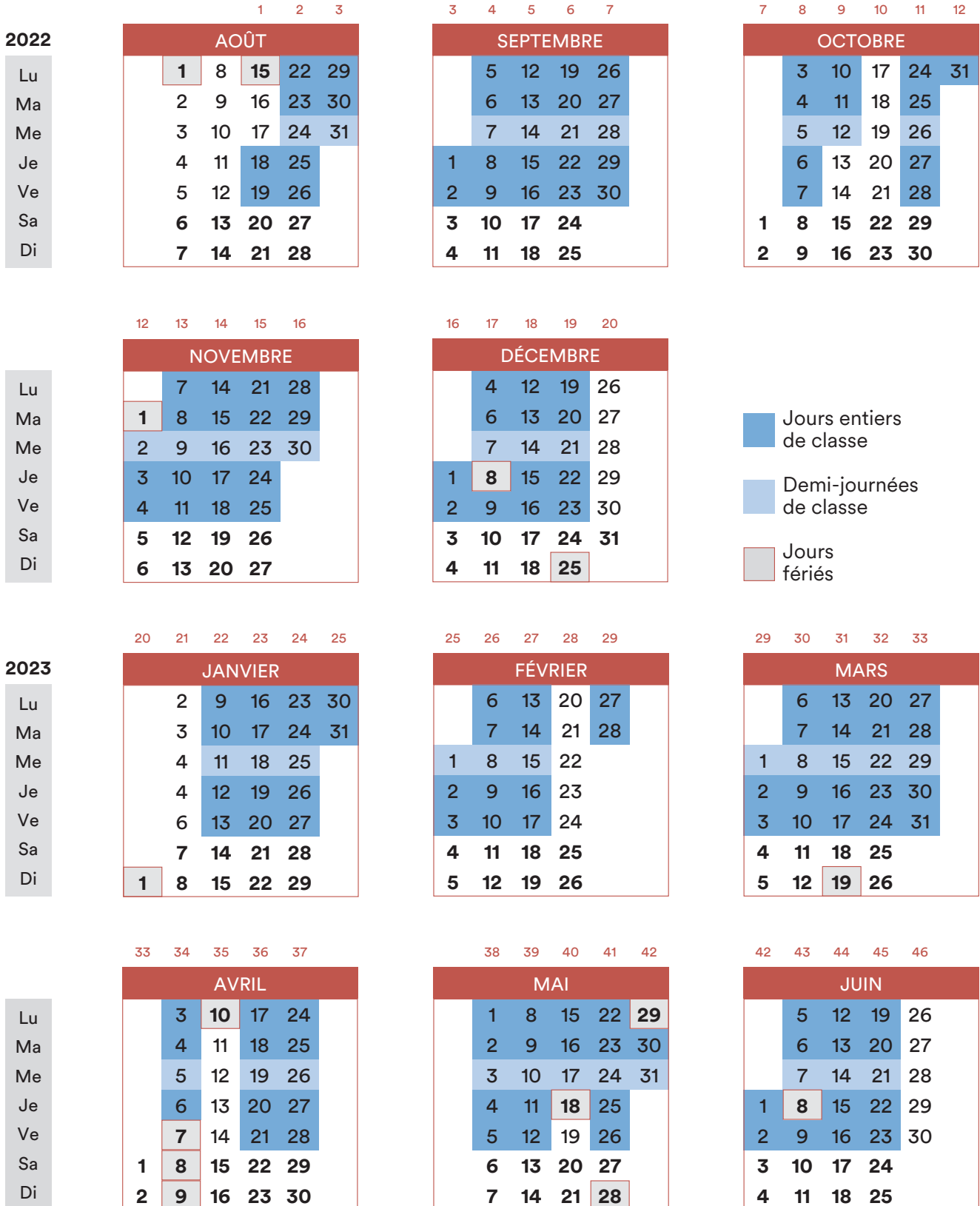
Soutien pour les élèves allophones

Elisabeth Maret

LISTE DE CLASSE

Les parents recevront par courriel le nom du professeur titulaire de leur enfant.

Plan de scolarité



Horaires des transports scolaires

PRIMAIRES

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI
Saclentse							
Bouillets	0805		1217		1315		1650
Bisse d'en Bas	0810		1212		1320		1645
La Rinde	0812		1210		1322		1643
Bifurcation Siviez	0815		1207		1325		1640
Télécabine			1202		1330		
Station			1200		1332		
Ecole	0820		1155		1335		1625

Pracondu (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Pracondu	0803				0803		1645
Prachavio	0805						1642
La Péroua	0808						1639
Rte de la Péroua 20	0809						1638
Les Veillas	0810						1637
Télécabine	0811		1202*		1330*		1636
Station	0813		1200*		1332*		1634
Le Chaedoz	0815						1632
Ecole	0820		1155*		1335*		1627

*bus Saclentse

Pracondu (mercredi)

Pracondu	0803		1214				
Prachavio	0805		1212				
La Péroua	0808		1209				
Route de la Péroua 20	0809		1208				
Les Veillas	0810		1207				
Télécabine	0811		1206				
Station	0813		1204				
Le Chaëdo	0815		1202				
Ecole	0820		1157				

Aproz (pour Bieudron)

Bieudron	0750		1200		1305		1630
Aproz	0805		1140		1320		1610

Aproz (pour Coor)

Coor	0745		1200				
Aproz	0805		1140				

Fey - Condémines - Basse-Nendaz*

Condémines	0730		1155		1250		1625
Moralla	0740		1150		1300		1620
Fey	0745		1145		1305		1615
Basse-Nendaz (cour)	0755		1130		1315		1600

Baar - Basse-Nendaz

	5H-8H	3H-4H						
Baar	0740*	0820	1150	1155	1255	1330	1615	1615
Brignon	0747	0813	1140	1200	1300	1325	1620	1610
Bioleys	0735			1205	1245	1320	1625	
Beuson	0753	0810	1135	1205	1305	1320	1625	1605
Basse-Nendaz	0805		1130	1210	1310		1630	1600

*Arrêt postal devant le Bargeot

Veysonnaz

Veysonnaz, station	0745		1143		1315		1625
Clèbes (Nendaz), village	0750		1138		1320		1620
Veysonnaz, bif. Clèbes	0755		1135		1325		1615

CYCLE D'ORIENTATION

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI
Veysonnaz							
Veysonnaz, station	0745		1214		1317		1644
Clèbes (Nendaz), village	0750		1209		1316 ¹		1639
Veysonnaz, bif. Clèbes	0755		1206		1320		1636
Beuson, bif Veysonnaz			1200				1630
Basse-Nendaz (village)	0805		1156		1330		1626

¹course horaire

Haute-Nendaz

Haute-Nendaz, télécabine		0755 ²		1216 ²		1312 ²		1643
Haute-Nendaz, poste		0757		1214 ²		1314 ²		1641
Haute-Nendaz, village		0802		1209 ²		1319 ²		1635
Sornard	0750 ¹		1210 ¹		1314 ¹		1637 ¹	
Saclentse	0800 ¹		1206 ¹		1320 ¹		1633 ¹	
Basse-Nendaz (village)	0807 ¹	0811	1159 ¹	1159 ²	1327 ¹	1328 ²	1626 ¹	1626 ²

¹course horaire/ ²bus doublé

Baar

Baar	0756			1206	1316		1636
Brignon	0800			1202	1320		1632
Beuson, bif Veysonnaz	0803			1159	1323		1629
Basse-Nendaz (village)	0806			1156	1326		1626

Aproz*

Aproz, village	0742		1214		1317		1647
Fey, village	0750		1206		1325		1639
Condémines	0759						1630
Basse-Nendaz (village)	0810		1157		1335		1623
Bieudron	0725						1705
Aproz	0740		1215 ³				1648

³uniquement le mercredi midi

* Attention : jusqu'à fin octobre, en raison de travaux cantonaux sur la route de Fey, des horaires spécifiques déjà communiqués aux parents des élèves concernés s'appliqueront, avec une prise en charge à Fey uniquement devant le café du Jéricho, les bus ne pouvant pas circuler à travers le village.

(OSP) Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

L'office d'orientation cantonal par la constante recherche d'amélioration et de soutien au travail dans les permanences OSP, le nouveau cours d'éducation des choix (EDC) avec la newsletter pour les parents, et la complicité sur le terrain et en classe de l'ensemble du personnel et de la direction du cycle d'orientation (CO) font le succès des actions à Nendaz.

UN CHANGEMENT STIMULANT

La fusion des antennes haut et bas valaisannes de l'orientation en un office cantonal d'orientation scolaire, professionnel et de carrière a eu lieu en 2021. Ce changement est stimulant et porteur de nouveautés. Le nouveau chef d'office M. Cédric Vergère dirige ainsi les Centres d'information et d'orientation (CIO) des cinq régions valaisannes autour des villes de plaine de Monthey à Brig et toutes les permanences des écoles.

LA PERMANENCE OSP DU CO DE NENDAZ : UNE COLLABORATION OUVERTE SUR LE MONDE

Le suivi d'orientation a pu être effectué et des réponses apportées aux demandes grâce au soutien actif des enseignantes et enseignants et de la direction du CO. Cette collaboration a permis en outre, l'automne passé, la tenue du rallye des métiers pour les 10 CO avec la complicité de plusieurs entreprises libres aux dates proposées. L'effet des actions en lien avec le monde professionnel est évident. Les stages sont recommandés dès l'été de la 9 CO pour découverte, stimulé en 10^e durant l'année et suivi en 11^e pour déboucher sur une place d'apprentissage. Ce partenariat école-entreprise-OSP nous est cher, car il ouvre des portes sur le monde et renforce la confiance en soi des élèves.

LA NEWSLETTER EDC: UN MUST POUR ÊTRE AU COURANT AUTANT QUE NOS JEUNES

Avec le nouveau cours d'EDC numéri-

sé, nos élèves se préparent au monde digital et à être autonomes et réactifs. Dès l'an prochain, tous les élèves du CO Nendaz devront l'utiliser tout comme le site valaisan www.vs.ch/orientation se focalisant sur les informations locales pour les jeunes et les adultes en transition. Des incontournables pour le travail avec les jeunes des CO valaisans tant en classe qu'à la maison. A ne pas confondre avec le site suisse www.orientation.ch visant à apporter des informations suisses d'ordre général qui mérite aussi une visite.

CHOIX DES ÉLÈVES LIBÉRÉS DE LA SCOLARITÉ À NOTRE CONNAISSANCE EN JUIN 2022

Parmi les 49 élèves en fin de scolarité obligatoire, 7 ont décidé de poursuivre leur scolarité au CO, 1 au semestre de motivation et 3 élèves de 10 CO partent en apprentissage directement. Les choix des autres élèves de 11 CO sont présentés ci-dessous.

12 élèves se sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

- 4 élèves: Collège, voie directe vers les universités
- 6 élèves: Ecole de culture générale (ECG), options maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 2 élèves: Ecole pré-professionnelle (EPP), bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude.

À noter que **15 élèves de 10 CO** ont choisi de se rendre au collège.

7 élèves choisissent un apprentissage en école de métier (inscription et semestres en école, semestres pratiques)

- 1 élève: Ecole de commerce (EC), avec maturité professionnelle économie
- 4 élèves: Ecole des métiers (EMVs-EPTM), école professionnelle technique et des métiers
- 2 élèves: Ecole de design et haute école d'art (edhea) avec maturité professionnelle artistique.

19 élèves préfèrent un Apprentissage dual (contrat chez un patron, AFP en 2 ans; CFC 3 ou 4 ans)

- 2: Assistante socio-éducative (ASE)
- 1: Assistante médicale
- 2: Assistante en pharmacie
- 2: Constructeur de route
- 1: Dessinatrice en architecture
- 1: Dessinatrice en génie civil
- 1: Ebéniste
- 1: Electronicienne
- 1: Employé de commerce
- 1: Forestier-Bûcheron
- 1: Mécatronicien en remontée mécanique
- 1: Mécatronicien utilitaire
- 3: Menuisier
- 1: Scieur de l'industrie du bois

Que la suite de leur parcours leur apporte les clés recherchées.

Isabelle Dettwiler Loretan
Permanence OSP du CO Basse-Nendaz

L'enseignement-apprentissage d'aujourd'hui : une évolution du prêt-à-porter au costume taillé sur mesure

Promouvoir une école équitable et de qualité pour tous les élèves dans leur diversité confronte le personnel enseignant à des défis quotidiens. En effet, concilier la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et la gestion du collectif « classe » est parfois compliqué. Par leurs formations et leur capacité à s'adapter, les enseignants réussissent cette prouesse.

ÉVOLUTION DES PÉDAGOGIES

Autrefois, l'enseignement-apprentissage était pratiqué de façon exclusivement frontale. Ce modèle pédagogique transmissif fit émerger des estrades pour les maîtres, des pupitres alignés en colonnes, souvent vissés au sol ou des salles à gradins. Il fallait marquer les hiérarchies : le formateur était dépositaire du savoir et l'apprenant était donc totalement dépendant de lui. Ce courant accordait une grande importance aux contenus à enseigner. Le groupe « classe » était considéré comme un ensemble ou une masse à instruire. Dans cette conception de l'enseignement-apprentissage, le rôle de l'enseignant était de « déverser » son savoir.

Dès les années 60 jusqu'à nos jours, une autre conception de l'enseignement-apprentissage se dessine peu à peu. On place l'élève au centre des préoccupations et de ses apprentissages. On commence à s'intéresser à la personnalité des apprenants et à leur façon de s'approprier le savoir. L'élève est désormais actif : il expérimente, communique, échange, collabore, cherche à l'aide de moyens de référence, ...

Cette pédagogie se concrétise dans l'espace « classe » et son aménagement. Désormais, il est de plus en plus fréquent d'observer des bancs disposés en îlots ou en U. Le bureau du maître est parfois relégué au fond de la classe et perd de son prestige.

Des ballons, des élastiques, des poufs, des casques anti-bruit, des cloisons amovibles, des tables basses et même des canapés apparaissent dans les salles de classe. Ce matériel répond non seulement à une envie de rendre la salle de classe plus esthétique et attractive pour les enfants ; il permet surtout de pratiquer une pédagogie centrée sur les besoins des élèves actuels. Le mouvement et la flexibilité des contextes d'apprentissage en font partie.

Le Plan d'Études Romand (PER) qui fixe les objectifs d'apprentissage à maîtriser pour chaque cycle a d'ailleurs pris en compte cette façon d'envisager l'acte d'apprendre en définissant cinq grands champs de



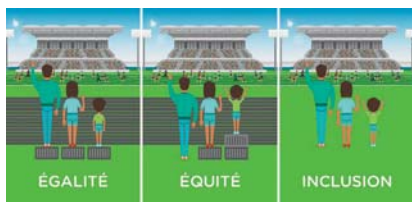
capacités transversales qui traversent l'ensemble des branches enseignées et toute la scolarité obligatoire. L'autonomie, la persévérance, le goût de l'effort, l'ouverture d'esprit, la créativité, la remise en question, l'acquisition de méthodes de travail sont autant de compétences désormais valorisées dans nos écoles.

GESTION DES DIFFÉRENCES EN CLASSE

Toute situation didactique proposée uniformément à un groupe d'élèves est inévitablement inadéquate pour une partie d'entre eux. Pour quelques-uns, elle est trop facilement maîtrisable pour constituer un défi et provoquer un apprentissage. D'autres élèves, au contraire, ne parviennent pas à comprendre la tâche, donc à s'y impliquer. D'où la nécessité de *différencier l'enseignement* en fonction des besoins de chacun.

Or, dans nos classes, la proportion d'élèves à besoins particuliers est importante et en constante augmentation. Ce phénomène s'explique par l'identification précoce et de plus en plus fine des troubles d'apprentissage, au bénéfice des élèves.

Alors que *l'indifférence aux différences creuse les inégalités*, une des pistes de plus en plus pratiquée par les enseignants est la *pédagogie de l'inclusion universelle*. Cette dernière prône la suppression des barrières faisant obstacle à la réussite de tous les élèves ou du plus grand nombre.



ÉVENTAIL DES MESURES D'AIDE

Le premier interlocuteur qui doit être activé en cas de difficultés passagères ou durables est le **titulaire**

de la classe. Toute inquiétude, que ce soit au niveau du travail scolaire, des tâches à domicile, des liens affectifs avec les camarades ou les adultes, etc. doit impérativement être relayée au titulaire. Il pourra ensuite prendre les mesures nécessaires afin de tenter d'améliorer la situation :

- **Les études dirigées** : mesure placée sous la responsabilité d'un enseignant et donnée en-dehors des heures de classes afin d'apporter de l'aide et des stratégies pour l'accomplissement des tâches à domicile ;
- **La prise en charge en appui** : en fonction de la nature et de l'importance de la situation, **l'enseignante d'appui** du centre scolaire pourra être sollicitée. Après un temps d'évaluation et d'observation, elle jugera s'il est nécessaire ou non de suivre l'enfant en appui individualisé ou en groupe.
- Lors de difficultés d'apprentissage durables et préoccupantes, il est possible d'activer le **Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CD-TEA)**. Pour le faire, l'école en collaboration avec les familles peuvent remplir, conjointement, une demande de consultation ou de bilan pour toute question ayant trait au développement psychologique, langagier et psychomoteur d'un élève en difficulté.



Dans chaque centre, une **médiatrice** veille au bien-être des enfants. En cas de besoin, elle peut être sollicitée par l'élève lui-même ou par son titulaire. La médiatrice scolaire aide les enfants à surmonter leurs difficultés quotidiennes afin qu'ils ne mettent pas leur formation scolaire en danger. La prévention des violences et des incivilités en milieu scolaire est une des priorités constantes au sein de nos écoles. Le phénomène de harcèlement-intimidation entre élèves est

sournois et peut apparaître à tout instant dans leur vie. Afin d'agir au plus vite, il est impératif de signaler toute situation préoccupante au titulaire (symptômes de stress, tristesse, retrait social, changement de sommeil, d'appétit, plaintes somatiques, etc.).



Pour gérer ce type de situations, chaque établissement scolaire possède une équipe d'intervention formée

qui utilise la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Il s'agit d'une approche non blâmante, afin de minimiser les risques de stigmatisation et de représailles. Elle permet de briser l'effet de groupe par de brefs entretiens individuels avec les autres élèves et de faire en sorte que la situation de souffrance cesse pour l'élève-cible, à qui un accompagnement est également fourni en parallèle.

LES ENSEIGNANTS, DES COUTURIERS AU SERVICE DES ÉLÈVES

Le métier d'enseignant est bien plus complexe qu'autrefois puisqu'il est question de proposer des situations d'enseignement-apprentissage finement pensées pour qu'un maximum *d'élèves* trouve l'envie, les compétences et la sécurité nécessaires afin de s'engager dans l'inconnu et *in fine* d'apprendre.

L'enseignement d'aujourd'hui se tisse par la créativité, par les collaborations et par la qualité des liens pour offrir aux enfants des costumes de plus en plus souples et confortables.

Maryline Praz

Adjointe à la direction pour les écoles primaires de Nendaz et Veysonnaz

Contacts utiles

DIRECTEUR

Pierre-Michel Bagnoud
079 515 15 10

ADJOINTS À LA DIRECTION DES ÉCOLES

Maryline Praz, 079 733 02 71
Jérôme Fournier, 078 751 52 50
Wilson Zenhäusern, 076 477 53 84

SECRÉTARIAT

Anne-Marie Arona, 027 289 58 02
annemarie.arona@edu.vs.ch
Natacha Follonier, 027 289 58 02
natacha.follonier@edu.vs.ch

ORIENTATION SCOLAIRE

Isabelle Dettwiler-Lorétan,
027 289 58 19
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch

UAPE

À Nendaz : UAPE Le Nend'Jardin
Info sur www.nendaz.org/uape
027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12 h et 14 h)
uape.direction@nendaz.org

À Veysonnaz : La Bricoline
Info sur www.veysonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline
027 565 94 64
labricoline@netplus.ch

CANTINE DES ÉLÈVES DU CO

Info sur www.nendaz.org/cantineco
027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12 h et 14 h)
uape.direction@nendaz.org

APPEL AUX REMPLAÇANTS

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/> et à prendre contact avec la direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE NENDAZ-VEYSONNAZ

L'association de parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz (APENV) a été créée afin de construire des liens entre l'école et la famille. Elle proposera différentes activités durant l'année scolaire 2022-2023.

L'APENV collabore avec la direction des écoles et les enseignants afin de relayer les préoccupations des parents. Elle a également pour rôle de recueillir les suggestions des parents et de les informer. Elle organise des activités/conférences/ateliers pour les enfants et les adultes.

L'association vous propose plusieurs activités pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Comme chaque année depuis sa création, l'APENV organise **une dis-**

tribution de pommes dans tous les centres scolaires...

- Cette année, l'association collaborera à nouveau avec **l'office du tourisme** pour une activité.
- Jamais deux sans trois... Nous proposerons notre **activité de Pâques**.
- Quelques conférences **pour les parents** seront proposées.
- Nous espérons pouvoir proposer des ateliers/conférences **pour les enfants**.
- ...

DEVENIR MEMBRE

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de l'APENV et soutenir ses actions, n'hésitez pas à en devenir membre (cotisation de 30 francs par famille et par année scolaire). Vous bénéficierez également d'un tarif préférentiel sur les activités payantes. Pour toutes questions ou inscriptions,



Une nouvelle fois, l'APENV organisera une distribution de pommes aux élèves.

un email : apenv@outlook.com.
Suivez-nous aussi sur Facebook :
www.facebook.com/groups/lapenv

**Association des parents d'élèves
de Nendaz et Veysonnaz**

Crues torrentielles : plan d'alarme et d'intervention

Ce plan a été élaboré pour protéger les personnes et limiter les dommages matériels en cas d'inondation. Il détermine les rôles des différents acteurs et détaille les actions à mettre en place en cas de crues, de la surveillance, à l'alerte à la population en passant par l'évacuation.



Les membres de la cellule Danger naturel : Pascal Fournier, chef EMCR, Manu Fournier, chef C-Dana, Yvan Vouillamoz, remplaçant chef C-Dana, Jean-Vincent Lang, Frédéric Bourban, Dominique Michellod et Antoine Fragnière, observateurs.

Le service sécurité a finalisé ledit plan d'alarme et d'intervention. C'est un outil précieux sur lequel s'appuyer pour protéger la population en cas de crues. Ces dernières restent cependant des événements exceptionnels. Le dernier important sinistre date de février 1990 avec la coupure des routes vers la plaine, près d'une centaine de personnes évacuées et des dégâts matériels importants. Depuis, des travaux de sécurisation des torrents d'envergure ont été effectués et plus aucune catastrophe de cette ampleur n'a été à déplorer.

Organisation

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion des crues torrentielles :

- Conseil communal - 9 élus : responsable de la gestion de l'événement; ordonne si nécessaire la mise en place de l'EMCR
- Etat-major de conduite régional Nendaz-Veysonnaz (EMCR) - 20 membres nommés par le Conseil communal : Pilotage des opérations
- Cellule Danger naturel (C-dana) – six spécialistes à l'aise dans les terrains difficiles: suivi de la situation sur place et conseil au chef de l'EMCR et aux autorités
- Police municipale: sécurisation et évacuation
- Sapeurs-pompiers: mesures de sauvetage et de protection des biens et des personnes, soutien à la police municipale sur le terrain

Ci-dessous, retrouvez quelques éléments explicatifs concernant le plan d'alarme et d'intervention en cas de crues torrentielles.

SITUATION

Plus de 25 torrents s'écoulent sur le territoire communal. Leur débit varie durant l'année, avec de manière générale, un maximum entre le printemps et l'été en raison de la fonte des neiges. Mais ils présentent parfois aussi des variations imprévisibles et relativement soudaines liées à des orages, des fortes averses ou des périodes de grandes chaleurs et, parfois, de la combinaison de ces éléments.

Les zones de danger, dans lesquelles se trouvent des habitations, ont été définies et classées en trois catégories :

- Intensité de danger forte : mise en danger potentielle de la vie des personnes situées à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.
- Intensité de danger moyenne : mise en danger potentielle de la vie des personnes situées à l'extérieur des bâtiments, mais pas à l'intérieur, pour autant que les personnes quittent les sous-sols et se réfugient aux étages supérieurs.
- Intensité de danger faible : peu ou pas de danger pour la vie humaine, les personnes doivent tout de même évacuer les sous-sols, ceux-ci pouvant être inondés.

SURVEILLANCE

La montée des eaux peut être très rapide. Une surveillance des torrents et un suivi météorologique sont donc cruciaux. Ces deux tâches sont déléguées à la Cellule Danger naturel (C-Dana). En janvier 2020, le Conseil Communal a décidé de renforcer la C-Dana afin de garantir une permanence 24h/24 toute l'année.

En complément des informations spécifiques mises à disposition par le canton et la confédération, la C-Dana se réfère aux données émises



Station météorologique de Combatseline.

par trois stations météorologiques situées directement sur le territoire communal, à Pra Mounet, Combatseline et Haute-Nendaz. Ces stations automatiques mesurent notamment l'intensité des pluies et la température de l'air dans les hauts des bassins versants, des données importantes pour évaluer la probable évolution des événements. Une surveillance sur le terrain est assurée lorsque la situation l'exige.

PLAN D'ALARME

La Commune de Nendaz s'est dotée ce printemps d'un service d'alerte par SMS spécialement pour les propriétaires ayant un bien situé dans les zones avec un risque à forte intensité. Les personnes concernées ont reçu un courrier en mai dernier les incitant à s'inscrire à ce service. La Commune de Nendaz dispose ainsi d'un moyen de leur envoyer de manière directe un message leur indiquant, en cas de danger imminent, les mesures à prendre. Evidemment, il ne s'agit que d'un complément aux actions entreprises alors sur place par

la police municipale chargée de la sécurisation et de l'évacuation.

En cas de danger, pour les autres secteurs présentant un risque de moyenne ou faible intensité, des consignes sont transmises via les canaux d'information usuels tels que les réseaux sociaux, les annonces à la radio, le porte à porte...

NIVEAU D'ALERTE

Il existe différents niveaux d'alerte, progressifs et appelant des degrés de vigilances divers ; les premiers étant régulièrement atteints ; les plus graves bien heureusement beaucoup plus rare :

- Etat de routine : rien à signaler > aucune mesure à prendre
- Etat de veille/vigilance : annonce d'un événement météorologique exceptionnel ou de fortes pluies à Nendaz par MétéoSuisse > évaluation de l'évolution de la situation et concertation entre spécialistes de la sécurité communale et cantonale
- Phase de préalerte : identification d'un risque potentiel d'inondations

dans les jours ou heures à venir sur la base de mesures pluviométriques effectuées sur le bassin versant ou sur la base d'une évaluation effectuée à l'aide des indicateurs de tendance pendant un événement météorologique important > gestion de la préalerte par la C-Dana communale en collaboration avec le Canton du Valais; si nécessaire un noyau de l'EMCR se mobilise.

- Phase d'alerte: identification d'un risque réel d'inondation en raison de la mesure en direct d'un débit important du cours d'eau ou prise de connaissance d'un événement météorologique intense, très peu fréquent à rare > diffusion de l'information selon un plan défini; mise sur pied de l'EMCR qui assure la conduite des opérations; préparation à une situation de danger de la part des organes d'intervention; parfois mise sur pied d'actions préventives (exemple: fermeture préventive de certains secteurs pour éviter l'affluence de personnes dans des zones qui devront potentiellement être évacuées plus tard).
- Phase d'alarme: risque d'inondation imminent > déclenchement des mesures opérationnelles selon le concept d'intervention.

ÉVACUATION

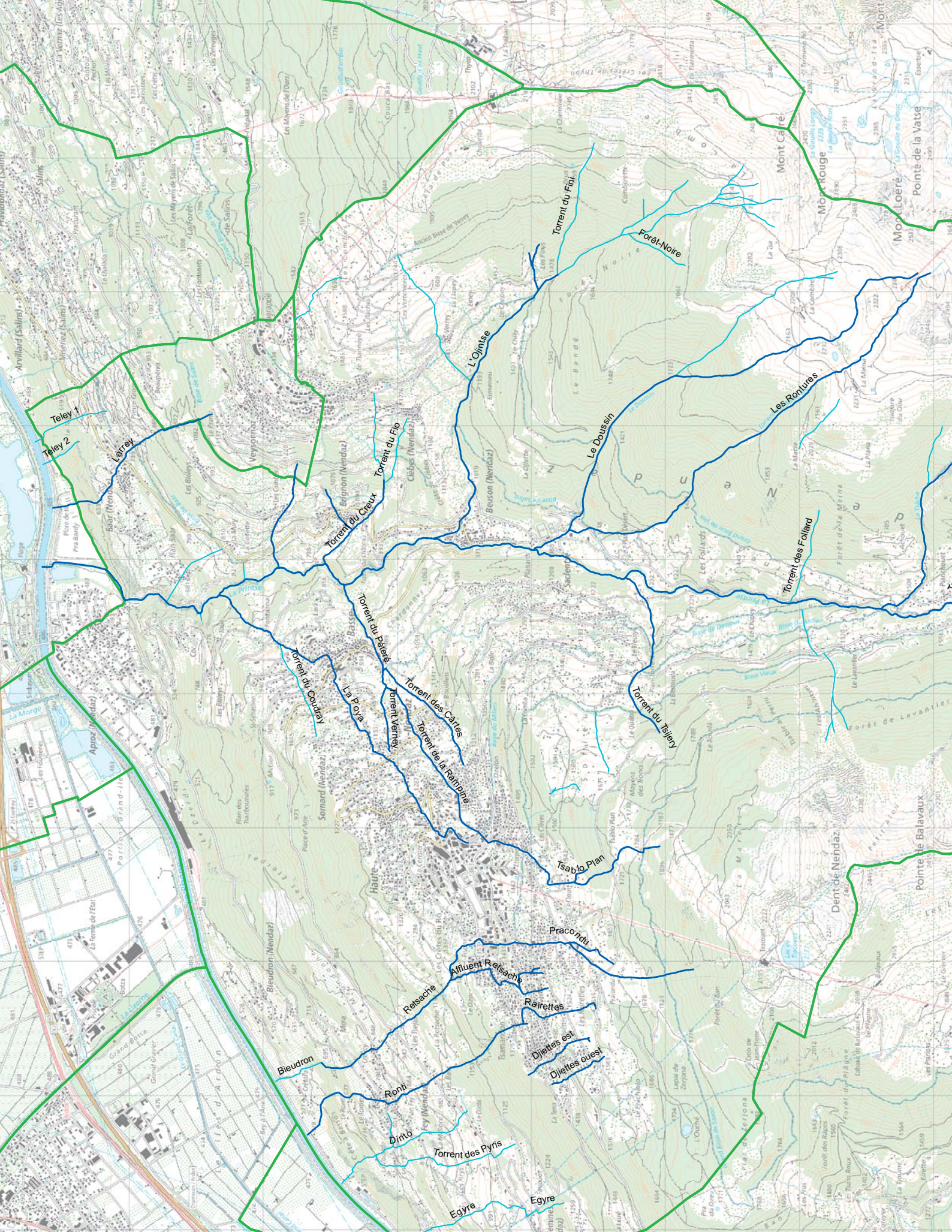
L'évacuation est décrétée par le président de la Commune, sur préavis de la C-Dana. Elle est mise en œuvre par du personnel spécialisé formé et exercé pour cette tâche. Si une évacuation de votre habitation est demandée:

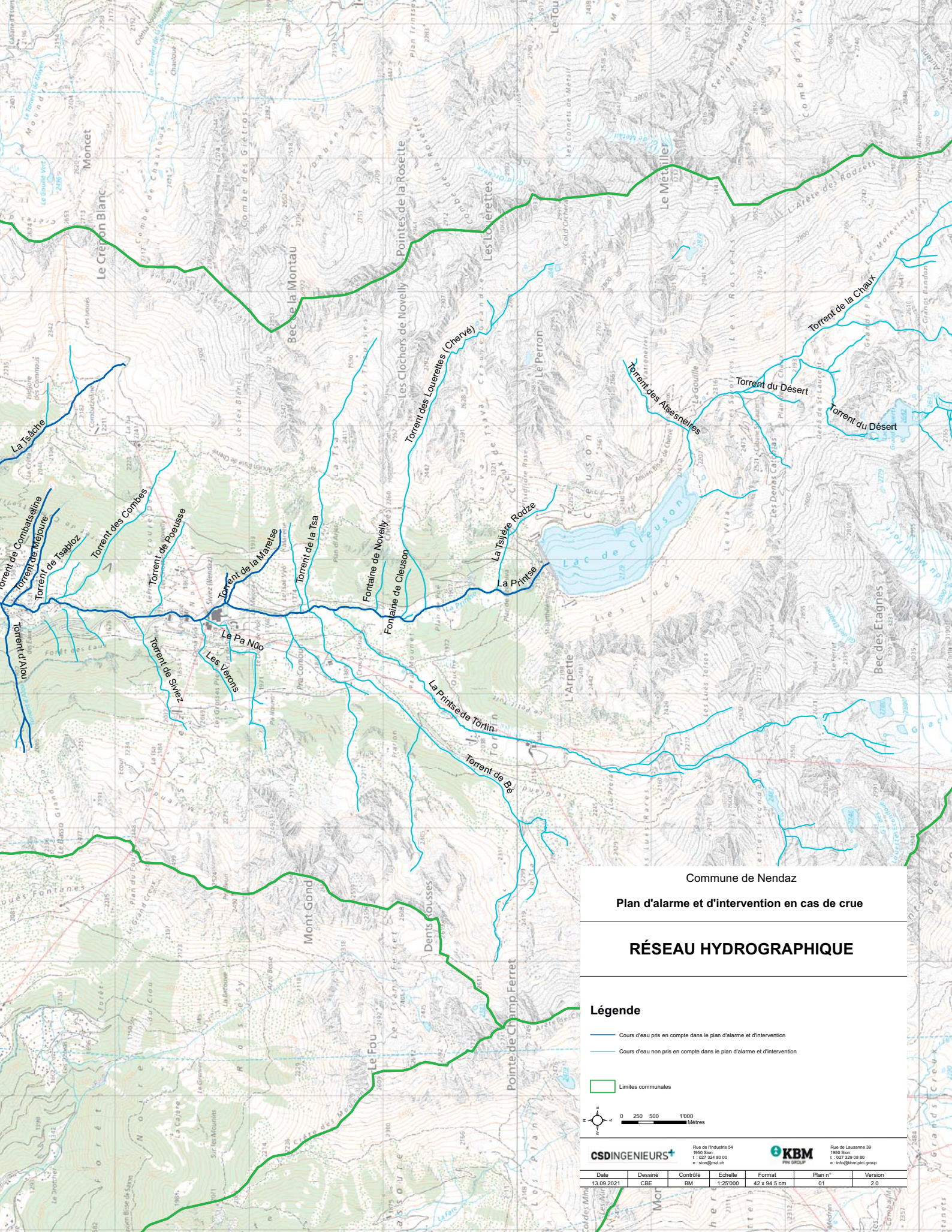
1. Eviter la panique
2. Couper les alimentations principales en eau, gaz et électricité
3. Fermer les portes et les fenêtres
4. Rassembler le matériel nécessaire*
5. Se conformer aux directives
6. Ne pas rentrer chez soi sans autorisation

Retrouvez un flyer avec des recommandations sur les comportements à adopter en cas de danger de crues torrentielles ainsi qu'en cas d'évacuation sur www.nendaz.org/cruet

* Matériel nécessaire en cas d'évacuation

- Pièce d'identité
- Argent liquide
- Médicaments importants, copie des ordonnances médicales
- Trousse d'urgence, guide pour les premiers secours
- De l'eau en bouteille
- Lampe avec batterie de rechange
- Chaussures solides
- Vêtements de rechange
- Affaires de toilettes, linges
- Nourriture pour les animaux





Commune de Nendaz
Plan d'alarme et d'intervention en cas de crue

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Légende

- Cours d'eau pris en compte dans le plan d'alarme et d'intervention
- Cours d'eau non pris en compte dans le plan d'alarme et d'intervention
- Limites communales

Rue de l'Industrie 54
1500 Sion
T : 027 324 80 80
E : info@csd.ch
Rue de Lausanne 39
1500 Sion
T : 027 329 08 80
E : info@kbm.psi.ch

Date	Dessiné	Contrôlé	Echelle	Format	Plan n°	Version
13.09.2021	CBE	BM	1:25'000	42 x 94,5 cm	01	2.0

Nouveau processus pour les demandes de manifestations

Dans l'objectif principal de faciliter la tâche aux comités d'organisation, la Municipalité a sollicité ses services pour améliorer la gestion des demandes d'autorisation de manifestation. Le service Sécurité a repris la coordination de ce processus et vous livre ci-dessous les principales étapes à suivre ainsi que les ressources à disposition.

Hors crise sanitaire, environ 230 événements, de différents types et de différentes tailles, sont mis sur pied chaque année à Nendaz par des personnes, sociétés ou associations, quelquefois par des professionnels, mais le plus souvent par des bénévoles. Un grand merci à tous de faire de notre commune un lieu plein de vie et de rencontres.

POUR QUEL TYPE D'ÉVÉNEMENT UNE AUTORISATION EST REQUISE ?

Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place

de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre public.

DANS QUEL DÉLAI DOIT-ON FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION ?

Le délai minimum de dépôt de la requête est de 60 jours avant la manifestation. Pour les manifestations de grande ampleur, de plus de 700 personnes, une annonce préalable allant jusqu'à une année est fortement conseillée afin de planifier avec les organisateurs les différentes mesures à envisager.

ET PAR QUEL BIAIS ?

Les demandes d'autorisation de manifestations sont désormais centralisées auprès du secrétariat du service Sécurité. Un nouveau formulaire a été créé, qu'il est possible de remplir en ligne puis d'envoyer en deux clics par e-mail : www.nendaz.org/autorisationmanifestation

Contact en cas de questions :
Service sécurité
027 289 58 50
manifestations@nendaz.org

La requête est automatiquement transmise aux différents services concernés. Ces derniers transmettent

leurs préavis et recommandations au service Sécurité qui se charge dans les meilleurs délais de délivrer une réponse à l'organisateur. Ensuite, tous les services concernés sont bien sûr à disposition de l'organisateur pour répondre à d'éventuelles questions et apporter leur soutien.

QUAND ET POURQUOI UN CONCEPT SÉCURITÉ ?

Une personne responsable de la sécurité doit être désignée pour les manifestations de grande ampleur, soit prévoyant d'attirer plus de 300 personnes.

Durant toute la planification, la préparation et la réalisation d'une manifestation, priorité suprême doit être accordée à la protection des personnes (participants, collaborateurs, visiteurs, riverains, etc.) face aux accidents, aux atteintes à la santé et aux nuisances intolérables. Il convient d'empêcher que ne surviennent des situations ou suites d'événements dangereux, susceptibles de porter atteinte ou de nuire aux personnes, bâtiments, au site et au matériel. Dans les cas plus complexes un concept de sécurité devra être rédigé.



© Sonia Déleze

La vaisselle réutilisable est de plus en plus utilisée, comme ici pour les verres au dernier marché nendard. Elle sera obligatoire à Nendaz en 2023.

Le service Sécurité se tient à disposition en cas de questions à ce sujet. Si cela peut sembler être une contrainte, il s'agit en fait surtout pour l'organisateur d'une garantie de protection en cas d'incident : il pourra ainsi démontrer que les mesures nécessaires avaient été prises en amont.

Information sur

www.nendaz.org/conceptsecurite

OBLIGATION D'UTILISER DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE

L'obligation d'utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle concernera l'ensemble des manifestations qui font l'objet d'une demande d'autorisation. L'année 2022 permet

d'effectuer une transition douce vers des manifestations plus durables.

La Commune de Nendaz a d'ores et déjà fait l'acquisition de 15 000 verres en plastique (vin, long drink et minérales). Les sociétés locales peuvent les emprunter et ne payer que le lavage, auprès de Papival, qui par ailleurs dispose d'une large gamme de produits pour compléter les besoins.

D'autres prestataires de service du même type existent dans la région. Chaque organisateur est libre de demander une offre au prestataire de son choix.

Un guichet conseil pour l'aide à l'organisation d'événements durables et l'utilisation de la vaisselle réutilisable est mis en place.

Contact : Mélanie Dubois

sacp@nendaz.org

027 289 56 07

**les mardis entre 8 h et 12 h
ou sur rendez-vous**

Vous trouverez notamment la gamme des produits Nendaz et de Papival avec leur prix ainsi qu'un guide de la commune de Nendaz pour une manifestation durable sur www.nendaz.org/vaissellereutilisable

ORGANISATION DE MANIFESTATION / AIDE-MÉMOIRE

	ACTIVITÉ	À FAIRE PAR LES ORGANISATEURS	DÉLA AVANT MANIFESTATION	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE SELON BESOINS	RECOMMANDÉ	COORDINATION / APPUI CONTACT / LIEN
ORGANISATION ET INFRASTRUCTURE	Planification	Planifier les dates	3 - 12 mois		X	Agenda sur le site de Nendaz Tourisme www.nendaz.ch/agenda	
		Coordonner avec les autres manifestations régionales et locales			X	Agenda sur le site de la Commune Nendaz www.nendaz.org/manifestations	
	Lieux	Réserver matériel communal, salles et infrastructures communales	3 - 12 mois		X	Secrétariat communal secretariat@nendaz.org , 027 289 56 00	
		Demander autorisation propriétaires privés			X	Infrastructures communales fabien.fournier@nendaz.org , 027 289 56 57 www.nendaz.org/reservationsalles www.nendaz.org/reglementsalle www.nendaz.org/tablebanc Propriétaire du bien	
	Autorisation manifestation	Remplir formulaire en ligne	2 mois ou plus selon ampleur manifestation		X	Sécurité publique manifestations@nendaz.org , 027 289 58 50	
		Prendre connaissance de l'aide-mémoire			X	www.nendaz.org/guidemanif	
	Label Fiesta				X	www.fiesta.ch	
Responsabilité	Conclure une assurance RC manifestation	15 jours		X	Sécurité publique manifestations@nendaz.org , 027 289 58 50		
Communication via supports communaux	Envoyer les informations à la Commune et à Nendaz Tourisme pour publication à l'intention du grand public	Dès réception des informations			X	sonia.deleze@nendaz.ch 079 599 31 74	
	Publicité temporaire sur les routes	2 mois		X	Sécurité publique manifestations@nendaz.org , 027 289 58 50 www.nendaz.org/affichageroute		
LOGISTIQUE	Utilisation matériel communal, barrières, etc.	Demander réservation et conditions de mise à disposition	3 - 12 mois		X	Jean-Luc Crettenand 027 289 58 75	
	Gestion des déchets	Coordonner évacuation des déchets	3 - 12 mois		X	Service travaux publics sylvain.fournier@nendaz.org , 027 289 58 73	
	Vaisselle réutilisable	Prendre connaissance du guide pratique			X	Sport, animation, culture et patrimoine sacp@nendaz.org , 027 289 56 07 www.nendaz.org/vaissellereutilisable	

	ACTIVITÉ	À FAIRE PAR LES ORGANISATEURS	DÉLA AVANT MANIFESTATION	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE SELON BESOINS	RECOMMANDÉ	COORDINATION / APPUI CONTACT / LIEN
SÉCURITÉ	Sécurité incendie	Pour les manifestations de grande ampleur (+ de 300 personnes), élaborer un concept sécurité et désigner une personne en charge de la sécurité. Dans les cas plus complexes, un concept sécurité sera établi	3 - 12 mois	X			Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 53 Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60 www.nendaz.org/conceptsecurite
		Respecter les exigences de protection incendie pour les manifestations temporaires		X			Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60 www.nendaz.org/exigences
		Respecter les exigences relatives à l'utilisation des installations à gaz liquéfié		X			
	Santé	Demander la présence d'un service sanitaire	3 - 12 mois			X	Section des samaritains de Nendaz 079 220 71 71, samaritains@csiprintse.ch
		Musique: respecter les valeurs limites légales de 93 dBA selon l'OSLA			X		Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 50 www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/210/fr
	Police Occupation	Demander autorisation fermeture de route	30 jours		X		Routes cantonales: Police cantonale, Service administration générale, routes, parking Av. de France 69, 1951 Sion www.policevalais.ch/telechargements
Coordonner plan de circulation et parage avec PM Nendaz		3 - 12 mois		X		Routes et parkings communaux: Police municipale, route de Nendaz 915, 1997 Haute-Nendaz police@nendaz.org, 027 289 58 50	
DIVERS	Diffusion musique	Demander licence SUISA			X	SUISA: Société suisse pour les droits d'auteur d'œuvres musicales, Case postale, 1000 Lausanne 13 www.suisa.ch	
	Tombola	Demander autorisation pour tombola			X	Service industrie, commerce et travail Place du midi 7, 1950 Sion 027 606 73 00 www.vs.ch/web/sict/tombolas-et-lotos	

Les services de la Commune de Nendaz pourront contrôler l'application des points étant désignés comme obligatoires.

Nendaz Film Festival

1^{re} édition : les glaciers

Les 23 et 24 septembre 2022, la salle polyvalente de Haute-Nendaz accueillera un événement inédit organisé par la Commune : le Nendaz Film Festival.

Pour cette première édition, le thème est LES GLACIERS.

Interview avec Mélanie Dubois, cheffe de projet.

PEUT-ON DÉJÀ RÉVÉLER LE PROGRAMME DU FESTIVAL ?

Le programme ne sera dévoilé que début septembre. Mais je peux vous dire qu'il y aura une dizaine de films, tournés aux quatre coins du monde, et explorant différents types de narration. Film d'animation, fiction, documentaire, images de synthèse.

LES GLACIERS SONT TRÈS MÉDIATISÉS DEPUIS QUELQUES TEMPS...

Oui, c'est un thème emblématique et transversal. Les glaciers racontent plein d'histoires. Dans chaque film, il y a une dimension esthétique, scientifique, sportive, de chemin personnel, d'exploration de la planète et d'empreinte écologique.

Des conférences et une table ronde viendront s'ajouter aux projections. Notamment...

- Conférence sur «Les glaciers de Nendaz» par le géomorphologue Christophe Lambiel
- Conférence sur le film «1818 La débâcle du Giétroz» par le réalisateur Christian Berrut
- Table ronde avec différents experts.

À QUI S'ADRESSE CE FESTIVAL ?

À tous les publics et l'entrée est libre.

LES ÉLÈVES DE NENDAZ SERONT VOS PREMIERS FESTIVALIERS ?

Les élèves de 10H sont invités le



Les classes préparent des flocons pour le décor du Nendaz Film Festival.

© Droits réservés

vendredi après-midi pour les deux mêmes conférences prévues le soir pour le public. Ils auront travaillé préalablement sur le film «1818» à l'école. Et certaines classes primaires viendront le vendredi matin pour visionner le film. Alors oui, les élèves de Nendaz seront nos premiers festivaliers !

LES ENFANTS DÉCOUVRIRONT DONC LE DÉCOR DU FESTIVAL AVANT LE PUBLIC ?

Oui, l'idée est de créer une ambiance de festival et une atmosphère glacière, avec des éléments didactiques autour du thème. Le muséo-

graphe Mathias Délèze travaille avec moi sur cet aspect. D'ailleurs, des classes de Nendaz y contribuent en fabriquant des flocons et des cristaux de diverses formes, couleurs et procédés que nous accrocherons. Grâce à l'engagement de certain(e)s enseignant(e)s, notamment de travaux manuels, il y a une bonne synergie entre le festival et les écoles. J'espère que cela donnera aussi envie aux familles de venir pendant le weekend !

Y AURA-T-IL DE QUOI SE RESTAURER SUR PLACE ?

Oui, il y aura un bar et de la restau-



**nendaz
film
festival**

1^{re} ÉDITION
LES GLACIERS
23-24 SEPTEMBRE 22
HAUTE-NENDAZ
SALLE DE GYM

**nendaz
film
festival
.ch**

ration chaude en continu pendant toute la durée du festival.

COMMENT EST VENUE L'IDÉE DU NENDAZ FILM FESTIVAL ?

Nendaz est labellisée Cité de l'Énergie et la Commune a notamment pour objectif de sensibiliser la population au développement durable. Le concept du festival était déjà bien élaboré dans ma tête et il s'inscrivait parfaitement dans cette démarche, tout en amenant un caractère convi-

vial et divertissant. Le projet a donc été lancé avec la Commission Administration générale et Développement durable. Après plusieurs reports depuis 2020 à cause du Covid, on se réjouit de pouvoir enfin présenter cette première édition.

Programme en ligne dès septembre sur nendazfilmfestival.ch

DEUX FILMS

« COUP DE CŒUR »

« 1818 La débâcle du Giétroz »

En 1815, suite à une éruption, la température de la planète baisse d'un degré. Dans les Alpes, le glacier du Giétroz grandit et bloque le cours de la Dranse. Un lac se forme, retenu par ses glaces, qui peut emporter le Val de Bagnes à tout moment. L'ingénieur Venetz tente le pari fou de creuser un tunnel à travers le glacier pour que ses eaux s'écoulent. De sa rencontre avec le chasseur Perraudin naîtra la glaciologie.

« Cholitas »

En janvier 2019, cinq boliviennes ont atteint le sommet de l'Aconcagua (6963 m), le plus haut sommet d'Amérique latine. Elles ont mis sept jours pour boucler leur ascension et en redescendre sans encombre. Jusque-là rien d'extraordinaire, si ce n'est que la cordée était exclusivement composée de femmes aymaras. Des Indiennes de Bolivie qui, jusqu'à ces dernières années, travaillaient comme cuisinières et porteuses pour des expéditions venues du monde entier. On les retrouvait donc dans les camps de base des plus hauts sommets des Andes. Mais jamais au sommet. Jusqu'au jour où elles ont décidé de s'équiper de crampons et d'aller voir ce qui fascinait tant les alpinistes venus de si loin.

NENDAZ CITÉ DE L'ÉNERGIE GOLD

Labellisée Cité de l'Énergie Gold, la Commune de Nendaz mène une politique durable avec de nombreuses actions mises sur pied tout au long de l'année pour améliorer la qualité de vie, protéger l'environnement et réaliser des économies d'énergie.
www.nendaz.org/citedelenergie

Les décisions du Conseil communal

De janvier à juin, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises. Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Agglo Valais Central :

- Décision de confirmer à l'Association Agglo Valais central l'intérêt de la Commune de Nendaz à déposer une demande pour intégrer l'ensemble de son territoire au programme d'agglomération permettant de prétendre à des subventions. Jusque-là seuls les villages d'Aproz et de Baar entraînent dans le périmètre de ce projet.
- Désignation du vice-président de la Commune Charles-Henri Fournier comme 2^e délégué de Nendaz au sein de l'Agglo Valais Central. Cette agglo s'étant étendue à l'ensemble de la Commune de Nendaz, l'ensemble de la population nendette est prise en compte pour le calcul des cotisations et du nombre de délégués qui passe ainsi à 2.

Validation des chiffres d'affaires relatifs à la taxe de promotion touristique (TPT).

Décision d'amortissements complémentaires de 2 000 000.– répartis entre l'école de la Biolette, le cycle d'orientation, l'informatique des écoles, la route de Nendaz Station ainsi que la route et l'aménagement des Ecluses. L'objectif est ainsi de préparer les finances communales aux défis que représentent les investissements d'ores et déjà planifiés sur les années à venir.

Décision de reconduire le soutien aux entreprises nendettes lors de l'engagement d'étudiants de Nendaz durant l'été. La Commune subventionne à hauteur de 50% le salaire brut mensuel des jeunes ainsi embauchés. Cette action est limitée aux 10 000 premières heures annoncées.

Acceptation des comptes 2021 de la Bourgeoisie et de la Municipalité.

Renouvellement des chèques familles en faveur des enfants pour un montant total de 365 000.–.

Décision d'intégrer la construction d'abris de protection civile dans le projet de nouveau bâtiment des travaux publics.

1
Traitement d'une réclamation en matière de taxe de séjour

1
Traitement d'un recours en matière de taxe cadastrale 2021

Soutien à l'association Nendaz-Gherla



Soutien de 10 000 francs à l'association Nendaz-Gherla pour l'accueil des réfugiés ukrainiens dans la ville de Gherla qui se trouve à 160 km de la frontière ukrainienne. Pascal Praz, président de l'association, s'est rendu sur place fin mars pour le remettre au maire de Gherla et participer à la mise en place des opérations de solidarité.

8

Préavis sur des demandes de naturalisation ordinaire

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

Information sur des travaux à l'EMS (rénovation de salles de bain, création d'un WC supplémentaire, installation d'une armoire sur mesure pour le stockage de matériel, etc.) financé par un fond de rénovation déjà approuvé.

Décision, à l'instar de la grande majorité des communes valaisannes, de participer aux compensations Covid-19 pour l'année 2020 attribuées aux EMS par le Canton et calculées sur la différence entre les journées de soins dispensées en 2020 et celles de l'année 2019.

12

Demandes d'aide sociale (nouvelle demande ou renouvellement)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accord de principe pour la réalisation des travaux de sécurisation, recommandés par un bureau spécialisé, au lieu-dit «Forêt des Eaux», en amont du bisse de Saxon.

Acceptation de la demande de NVRM SA de contrôler les places de parc de la société équipées d'horodateurs durant l'été 2022.

6

Demandes d'autorisation d'exploiter traitées

2

Promotions des lieutenants Joël Délèze et Thierry Gillioz au grade d'officier du CSI Printse

SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Traitement et acceptation des demandes de subventions par les sociétés locales.

Soutien de 800.- au Festival de guitare classique de Nendaz.

Refus de la demande de soutien de l'association Music4All dont le siège social est à Montana.

Aide de 5000.- par année jusqu'en 2024 au CRP Ski Team Hérens-Nendaz (centre régional de performance).

Location à un fitness de Sierre d'une partie de la patinoire synthétique acquise par la Commune et désormais inutilisée à Nendaz (louée en partie l'hiver dernier à Vercorin Tourisme SA).

Acceptation de la demande d'offrir un vin d'honneur au marché artisanal de Fey.

Attribution d'un mérite spécial aux bénévoles de l'association Solid'air, d'un mérite culturel à Mme Germaine Michelet pour son livre sur les oratoires de Nendaz ainsi que d'un mérite sportif au FC Printse-Nendaz pour les résultats d'ensemble du club. La cérémonie de remise des distinctions et mérites sportifs/culturels est fixée au 30 septembre 2022.

Renouvellement des guirlandes de Noël.

Diverses adjudications pour les travaux d'aménagement de la place de jeux prévue à Aproz, à côté de l'ancienne STEP. La moitié des coûts seront pris en charge par la Ville de Sion.

ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Approbation des comptes 2020/2021 de la Société de développement de Nendaz.

Vélo électrique



© Elodie Moos

Renouvellement de l'aide pour l'achat d'un vélo électrique dans les magasins partenaires de Nendaz, avec une augmentation du nombre maximum de vélos subventionnés à 60.

Confirmation de l'intérêt de Nendaz de participer au projet d'itinéraire régional «Valais E-Bike».

Autorisation de la mise à l'enquête du bikepark de Tracouet.

Reconduite du rabais 10%+10% (spécial Covid-19) sur l'abonnement annuel 4 Vallées 2022-2023 pour les propriétaires de résidences secondaires. Cette action est financée par la taxe de séjour.

Suite de la procédure pour l'aménagement du centre de la station et envoi d'un courrier aux propriétaires avant la mise à l'enquête.

AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Diverses adjudications pour des mandats d'ingénieurs en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment pour le service des travaux publics.

Préavis favorable au classement en qualité de monument historique d'importance cantonale et à la mise sous protection d'une maison villa-geoise.

143

Demandes d'autorisation de permis de construire traitées (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)

1

Demande d'aide à la rénovation

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Décision de créer un jardin du souvenir au cimetière de Basse-Nendaz, soit un espace anonyme et commun pour la dépose des cendres des défunts après la crémation, sans plaque ou stèle contrairement au colombarium.

Décision d'agrandissement du colombarium de Fey qui a atteint les 2/3 de sa capacité.

Réponse favorable à la demande de la Ville Sion de mettre à l'enquête de manière commune un passage piétons à Aproz, dans le carrefour entre la route cantonale, la rue des Jardins et la rue Rhône. La réponse quant à la participation de Nendaz aux coûts a été mis en suspens en attendant l'estimation des coûts de ce projet.

Décision de la réfection de murs en en pierres sèches sur le bisse de Chervé, l'un des itinéraires pédestres les plus empruntés de notre commune ainsi qu'adjudication des travaux.

Renouvellement du stock de couvercles aux effigies de la Commune pour les regards des canalisations.

Décision de la construction d'une barrière à la décharge des Eterpas pour empêcher les déchets verts déposés par les utilisateurs de se déserrer dans le talus en aval de la place prévue à cet effet, ceci principalement pour éviter la propagation de néophytes envahissantes.

Décision de rénovation des fenêtres de l'école de la Biolette.

Décision, suite aux réclamations des PPE dans le secteur du Chaèdo liées bruit du torrent de Pracondu, de mandater un bureau d'ingénieurs pour analyser la situation plus en détails et proposer des solutions à même de satisfaire tous les acteurs.

1

Adjudication pour une étude relative à la sécurisation des liaisons à pied entre le cycle d'orientation et les arrêts de bus

1

Adjudication pour des travaux d'essartage le long des torrents communaux

2

Traitements de réclamations contre une décision en matière d'infraction au règlement sur la gestion des déchets

1

Adjudication pour des travaux de sécurisation

7

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

1

Convention d'exploitation pour la décharge des Eterpas

1

Adjudication pour des actions de lutte contre les plantes envahissantes

1

Adjudication pour la remise en état d'un chemin agricole

2

Contrats de maintenance, conformément aux exigences cantonales, l'un pour les bornes hydrantes et l'autre pour les vannes

1

adjudication relative à des travaux sur le réseau routier

BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Acceptation du projet de réserve forestière «En Arbin» qui se trouve à cheval sur les territoires de Riddes (90 ha), Isérables (98 ha) et Nendaz (26 ha). Concrètement, il s'agit d'un

engagement sur 50 ans à ne pas exploiter ni entretenir la zone concernée (pour Nendaz entre l'usine de Bieudron et la STEP) afin de la laisser se développer naturellement. Or ce secteur n'a jamais été exploité. Une subvention forfaitaire est versée au propriétaire, soit pour notre Commune environ 20'000 à 30 000 francs versés en bloc à la signature du contrat.

Approbation des comptes 2021 d'Ecoforêt.

Décision de soutenir l'étude préliminaire du Plan région de dévelop-

pement Cœur Valais qui rassemble les Communes de Conthey, Ardon, Vétroz, Nendaz, Savièse et Ayent. Ce projet a pour objectif de valoriser et améliorer le secteur agricole de notre territoire.

2 Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles traitées

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Validation de l'organisation des classes 2022-2023.

Nomination d'un adjoint à la direction du CO de Basse-Nendaz.

7 Validations d'engagements d'enseignants pour les écoles primaires et le cycle d'orientation

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

Le Conseil communal leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

- 1 responsable RH à 85%
- 1 agent de police à 100%
- 2 auxiliaires pour la crèche-nurserie d'Aproz à 40%
- 1 collaboratrice auprès de l'UAPE à 50%
- 1 responsable de la crèche-nurserie d'Aproz à 80%
- 1 collaborateur de la section voirie à 100%
- 1 apprenti employé de commerce à 100% pour août 2022
- 1 responsable de la buvette de la piscine pour l'été 2022
- 2 concierges auxiliaires
- 2 apprenties ASE pour la crèche d'Aproz et de Haute-Nendaz
- Création d'un pool de remplacement pour les crèches et les UAPE

Les départs à la retraite

- Dominique Theytaz, chef d'exploitation de la STEP, à la retraite depuis novembre 2021 après 22 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.
- Bernard Devènes, teneur du cadastre, à la retraite depuis février 2022 après 10 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.
- Christian Glassey, collaborateur au centre sportif avec notamment la responsabilité de la piscine et de la buvette de la patinoire, à la retraite depuis fin mars 2022 après plus de 10 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.



Céline Viehweg, Antoine Blanc et Lauryne Monnet ont terminé leur apprentissage au sein de l'Administration communale. Nous leur souhaitons plein de succès pour la suite de leur chemin professionnel.

© Sonia Deléze

L'agenda d'août à décembre

AOÛT

- 5, 6, 12, 13 Spectacle de la troupe « Si on chantait »
- 5, 10, 12 Festival international de guitare classique
- 5, 12, 19 Trésors du ciel au Plan du Fou
- 6 Tour des Stations
- 9 Concert du pianiste Fred Snoek
- 17 Marché nendard
- 11-13 Lever du soleil au Mont-Fort
- 11-14 Verbier E-Bike Festival by Nendaz
- 20 Grand Raid BCVS
- 20 Tournoi populaire de beach-volley
- 27 Nendaz Trail
- 27-28 « Lobe Neo Pastorale », spectacle immersif en plein air à l'alpage de Tortin



SEPTEMBRE

- 10-25 « Racines », exposition de Chantal Moret au Nînd'Art
- 17 Nuit des étoiles aux Clèves
- 18 Loto des enfants
- 23-24 Nendaz Film Festival sur le thème des glaciers
- 30 Cérémonie des distinctions/mérites sportifs et culturels





Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz sur www.nendaz.org/manifestations

Agenda sous réserve de modification

OCTOBRE

- 1 Fête interculturelle - Balade gourmande interculturelle
- 2 Loto du FC Nendaz-Printse
- 9 Loto du Secours Mutuel
- 14 Passage du Rallye du Valais à Nendaz
- 15 Nuit des étoiles à Planchouet
- 16 Loto de l'église d'Aproz
- 22 Spectacle de la Chanson de la Montagne
- 30 Loto de la Concordia



DÉCEMBRE

- 4 Loto du ski-club Arpettaz
- 11 Loto de l'Echo du Mont
- 17-18 Big Winter Opening
- 23 Chants de Noël
- 25 Noël des enfants
- 30 Soirée contes pour les enfants



NOVEMBRE

- 5 Nuit valaisanne des Musées au Nînd'Art
- 6 Loto des églises de Basse-Nendaz et Haute-Nendaz
- 12 Spectacle des Ej'Ecochyoëü
- 13 Loto du chœur mixte Le Muguet
- 20 Loto de la Chanson de la Montagne
- 27 Loto de la Caecilia/CMF



Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

Pascal Praz, agent local

027 289 57 44

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette

027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette

027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 15
- Permanence infirmière Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 16

Service d'assistance sociale

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h : 027 289 57 14

APEA DES COTEAUX DU SOLEIL

Protection de l'enfant et de l'adulte

027 305 20 70 - info@apeacs.ch

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 57 48 - 027 289 57 49

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 57 51

- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE

LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 57 95
- Nurserie 027 289 57 96
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

SEIC Service électrique intercommunal S.A., à Vernayaz
027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE

DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Rédaction

Sonia Délèze

Graphisme, mise en page et impression

Picto+ graphic design SA, Nendaz

